

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 21 FEVRIER 2014**

L'an 2014, le 21 Février 2014, le conseil municipal de la commune de Jametz s'est réuni en séance ordinaire aux lieux habituels, après convocation légale du 17 Février 2014, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, maire de la commune.

Etaient présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, M. BERT Patrice, M. GERARD André, M. GILMAIRE Fabrice, Mme HERBIN Eliane, M. DEHUT Bernard, M. MALCUIT Ludovic et M. MINE Sébastien.

Etaient absents non excusés : Mme GUITTON Gaëlle, Sébastien et M. ROSQUIN Jean-Jacques

La séance débute à 20 h 10.

Approbation du compte rendu de la séance du 17/01/2014

Ordre du jour :

- ♦ Préparation du budget 2014 ;
- ♦ Programme d'actions 2014 (forêt communale de Jametz) ;
- ♦ Règlement de la facture au Centre Sociale de Montmédy ;
- ♦ Adoption des taux de cotisation pour 2014 du centre de gestion de la meuse ;
- ♦ Devis nettoyage du Bief du Moulin ;
- ♦ Durée d'amortissement pour assainissement ;
- ♦ Indemnité de conseil pour 2013 à Mme la Trésorière ;
- ♦ Adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- ♦ Itinéraire de randonnée de la Lorraine Gaumaise ;
- ♦ Vente maison au 35 Grande rue à Jametz ;
- ♦ Questions diverses :

DELIBERATIONS

❖ **Programme d'action pour l'année 2014 – ONF**

Le Maire explique le programme d'action pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents le programme d'action pour l'année 2014 proposée par l'ONF.

❖ **Forêt communale : travaux sylvicoles**

Le Maire fait part à l'assemblée du devis n°DEC-14-8G2003-00058431/13752 de l'ONF pour les travaux de sylvicoles suivants, réalisés dans le cadre de la garantie de reprise :

Fourniture de plants à racines nues (chênes sessile QPE212, parcelle 13) ;

Mise en place de plants à racines nues au coup de pioche en regarnis (parcelle 13).

L'ONF nous les propose gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents, de retenir la proposition ci-dessus, et **AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant aux travaux sylvicoles.

❖ **Adoption des taux de cotisations au centre de gestion de la meuse pour 2014**

Le Maire fait lecture des nouveaux taux des cotisations du centre de gestion de la Meuse, décidés par le Conseil d'Administration le 29/11/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les nouveaux taux de cotisations du centre de gestion soit :

- Cotisation obligatoire : 0.80 %,
- Cotisation additionnelle : 0.80 % pour aide et conseils concernant toutes les questions relatives aux ressources humaines, du recrutement à la retraite, circulaires d'information sur l'actualité juridique et les procédures diverses, édition des fiches de note, tableaux d'avancements, rédaction d'arrêtés et modèles de contrats, information en matière d'hygiène et sécurité.

❖ **Devis nettoyage du Bief du Moulin**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé lors d'une réunion de conseil précédente de demander plusieurs devis pour le nettoyage du Bief du Moulin.

Il fait part à l'assemblée des devis des entreprises : SARL CATER de Mangiennes (55150) et ROSQUIN Marcel de Delut (55150).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise ROSQUIN Marcel de Delut pour les travaux cités ci-dessus pour la somme de 2760 € TTC.

❖ **Fixation de la durée d'amortissement de l'assainissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'amortir le réseau assainissement pour une durée de 60 ans.

❖ **Décompte des indemnités de conseil pour l'année 2013 du Comptable Public**

Le Maire fait part du décompte des indemnités de conseil pour 2013 du Comptable Public, Mme PHILBERT Carole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à la majorité des membres présents, de verser au Comptable Public l'indemnité de conseil pour 2013 soit 266.42 € brut, soit 100 % du taux de l'indemnité.

❖ **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2014, et de verser 50 €.

❖ **Itinéraire de randonnée de la Lorraine Gaumaise**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du **projet touristique Interreg de « Lorraine Gaumaise »**, la Communauté de Communes du Pays de Montmédy via son office de tourisme propose la création d'un itinéraire de randonnée pédestre et cyclo transfrontalier traversant les territoires de la CODECOM du Pays de Montmédy, la Maison de tourisme de Gaume et la Maison de tourisme de la Semois entre Ardenne et Gaume.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le projet d'itinéraire de randonnée sur ces sites
- **Accepte** d'accorder un droit de passage sur les sentiers de randonnée inscrits sur la carte jointe
- **Autorise** la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique officiels de la Charte National du Balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- **Autorise** la pose de ces équipements aux endroits prévus sur les plans
- **Autorise** la Communauté de Communes du Pays de Montmédy à entreprendre les travaux cités ci-dessous :
 - L'aménagement de l'itinéraire
 - Le débroussaillage / élagage
 - Le balisage
 - L'implantation éventuelle de mobiliers et de signalétiques
 - L'entretien jusqu'à l'issue fin du projet Interreg
- **S'engage** à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux concernés par cet itinéraire et en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal concerné par cet itinéraire ou en cas d'opération publique d'aménagement foncier, s'engage à en informer la FFRandonnée par le biais de son Comité départemental de la Meuse et à proposer un itinéraire de substitution en veillant à ne pas rallonger excessivement le parcours
- **Autorise** le maire à signer la convention de passage et de balisage sur l'itinéraire de randonnée de la Lorraine gaumaise proposée par la Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce projet

Ces travaux d'aménagements seront financés par la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et subventionnés par les fonds FEDER à hauteur de 50 %.

Le maire informe qu'une convention de passage et de balisage sur l'itinéraire de randonnée de la Lorraine gaumaise sera mise en place avec la Communauté de Communes du Pays de Montmédy.

❖ **Prix de base pour les locations des terres communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de louer les terres communales sur la base de 90 € qui s'applique aux nouveaux baux à partir de janvier 2013.

Messieurs DEHUT et LAMBERT ne participent pas au vote.

❖ **Vente de la maison au 35 Grande rue à Jametz**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'une proposition à 6500 € a été faite concernant la maison au 35 Grande rue à Jametz.

Le maire propose à l'ensemble du Conseil de vendre la maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à la majorité des membres présents, de vendre la maison section AB N°74, pour une contenance de 13 ares 20 ca, au 35

Grande rue à Jametz, et de passer par M. FAZZARI Annunziato, agent mandataire Meuse de l'agence OPTIM HOME.COM à Stenay, pour la somme de **6 500 € net vendeur**.
Et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la vente

INFORMATIONS

- ❖ L'association de l'Eglise se propose de prendre en charge la réparation des vitraux abîmés.
- ❖ Le chantier d'insertion des prisonniers de Montmédy déplaceront le monument allemand se trouvant dans le jardin de Mme FLAMANT, et le mettrons dans le fond du cimetière.
- ❖ Le Maire propose de tailler la haie le long de chez M. Jean-Paul CERRI par l'association pour le développement des chantiers de Montmédy
- ❖ Les deux poteaux incendies rues du Four et de l'Eglise sont à réparer au frais de la commune.
- ❖ **Tours de gardes Elections Municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014**

8 h 00 à 10 h 00	HERBIN Eliane	GILMAIRE Fabrice
10 h 00 à 12 h 00	DEHUT Bernard	MALCUIT Ludovic
12 h 00 à 14 h 00	MINE Sébastien	BERT Patrice
14 h 00 à 16 h 00	QUINTIN Pascal	GERARD André
16 h 00 à 18 h 00	LAMBERT Norbert	ROSQUIN Jean-Jacques

QUESTIONS DIVERSES

M. QUINTIN propose de mettre des gravillons ou du sable sur les trottoirs.

La séance est levée à 22 h 17.